



# CONSEIL COMMUNAL d'ERPELDANGE - SUR - SÛRE

Séance du 21 octobre 2024

**Présents:** Gleis - **bourgmestre**  
Schaeffer, Kuffer - **échevins**  
Blom, Ferigo, Leider, Michels, Tessaro - **conseillers**  
Troes - secrétaire communal

**Excusé(s) :** M. Lacour (procuration donnée à M. Max Blom)  
**Absent(s) :** néant

## Ordre du jour

1. **Titres de recettes..... 2**
2. **Projet budget exercice 2025 « Osnos » - approbation..... 2**
3. **Transaction immobilière - compromis de vente de la parcelle 296/2132 à Ingeldorf - approbation..... 2**
4. **Confirmation de règlements de circulation - approbation..... 3**
5. **Subsides en faveur d'œuvres de charité exercice 2024 - ..... 3**
6. **Subsides et dons ordinaires exercice 2025 - décision ..... 4**
7. **Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux ..... 5**
8. **Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales..... 6**

## **1. Titres de recettes**

Les titres de recettes sont approuvés à l'unanimité des voix.

## **2. Projet budget exercice 2025 « Osnos » - approbation**

Vu le projet du budget de l'exercice 2025 de l'office social Nordstad «OSNOS» (budget rectifié 2024 et budget exercice 2025) voté par le Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2024

Vu les dispositions particulières de la convention de l'Office social Nordstad

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide à l'unanimité

d'approuver le projet du budget de l'exercice 2025 de l'office social Nordstad «OSNOS» (budget rectifié 2024 et budget exercice 2025) voté par le Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2024.

## **3. Transaction immobilière - compromis de vente de la parcelle 296/2132 à Ingeldorf - approbation**

Vu le compromis de vente du 26 septembre 2024 par lequel par lequel Mesdames Monique, Claudine, Nicole et Annick Schammel et Monsieur Boes vendent à l'Administration Communale d'Erpeldange-sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section C de Ingeldorf, sous le numéro 296/2132, d'une contenance de 15 ares 53 centiares moyennant un prix de vente de 15.000,00 euros par are et donc un prix total de 232.950,00 euros (deux cent trente-deux mille euros)

Notant que la vente est réalisée dans un cadre d'utilité publique comme la parcelle est classée comme zone pour bâtiments et équipements publics dans le plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre en vigueur

Considérant qu'à l'article budgétaire 4/650/221100/99001 « Acquisition de terrains » de l'exercice 2024 un crédit de 1.000.000,00 euros est prévu pour couvrir entre autres cette dépense

Considérant que la valeur de l'acquisition par la commune est inférieure à 500.000,00 euros, le présent compromis n'est pas soumis à la transmission obligatoire au Ministère des Affaires intérieures.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide à l'unanimité des voix

d'approuver le compromis de vente du 26 septembre 2024 par lequel par lequel Mesdames Schammel Monique, Claudine, Nicole et Annick et Monsieur Boes Claude vendent à l'Administration Communale d'Erpeldange-sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section C de Ingeldorf, sous le numéro 296/2132, d'une contenance de 15 ares 53 centiares moyennant un prix de vente de 15.000,00 euros par are et donc un prix total de 232.950,00 euros.

#### **4. Confirmation de règlements de circulation - approbation**

Revu notre règlement général de circulation du 29 mars 2023, approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 10 novembre 2023 et par le Ministre de l'Intérieur en date du 14 novembre 2023, N° 322/23/CR – 845xf94df

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu la loi du 13 juin 1984 relative au régime des peines

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'inspection générale de la Police

Vu le règlement temporaire de circulation d'urgence pris par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 26 septembre 2024

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de confirmer les règlements temporaires de circulation d'urgence pris par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 26 septembre 2024 (Ingeldorf – rue de la Sûre) et du 7 octobre 2024 (Erpeldange-sur-Sûre : rue du cimetière).

#### **5. Subsidés en faveur d'œuvres de charité exercice 2024 -**

Notant qu'au budget de l'exercice 2024 nous avons prévu à l'article 3/191/648110/99001 un crédit de 6.000,00 euros en vue du soutien de projets en faveur d'aides humanitaires internationales à voter au courant de l'année

Notant qu'au budget de l'exercice 2024 nous avons prévu à l'article 3/192/648110/99001 un crédit de 3.000,00 euros en vue du soutien de projets en faveur d'aides humanitaires nationales à voter au courant de l'année

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de soutenir les organisations suivantes active dans l'aide humanitaire internationale avec un don de 2.000,00 euros par organisation comme suit :

- Bonnievale-Projects asbl
- Care Luxembourg asbl
- Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren Service Coopération asbl et

de soutenir les organisations suivantes actives dans l'aide humanitaire nationale avec un don de 1.000,00 euros par organisation comme suit :

1. Femmes en détresse asbl
2. service Bénévolat d'Omega 90 asbl
3. Stëmm vun der Strooss asbl

## 6. Subsidés et dons ordinaires exercice 2025 - décision

Revu notre séance du conseil communal du 17 octobre 2023, portant fixation des subsidés et cotisations diverses pour l'exercice 2024

Considérant qu'il importe d'établir le relevé des bénéficiaires pour l'exercice 2025

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide à l'unanimité des voix

d'arrêter comme suit la liste des bénéficiaires pour 2025:

### 3/191/648110/99001 Subventions humanitaires internationales

- |  |            |
|--|------------|
| - Soutien projets en faveur du développement durable | 6.000,00 € |
|--|------------|
- 

### 3/192/615100/99001 Dons aux oeuvres et associations nationales

- |   |         |
|---|---------|
| - ALAN asbl                                       | 50,00 € |
| - Association luxembourg Alzheimer                | 50,00 € |
| - Fondatioun Kannerduerf – Saccli Erpeldange/Sûre | 50,00 € |
| - Ligue HMC Diekirch-Ettelbruck-Vianden           | 50,00 € |
- 

### 3/192/648110/99001 Subventions - Subsidés divers à voter au courant de l'année

- |   |            |
|---|------------|
| - Subsidés divers à voter au courant de l'année | 3.000,00 € |
|---|------------|
- 

### 3/250/648110/99002 Subventions - Club des Jeunes

- |                              |          |
|------------------------------|----------|
| - Club des Jeunes Ierpeldeng | 400,00 € |
|------------------------------|----------|
- 

### 3/320/648110/99001 Subventions aux associations actives dans le service incendie

- |   |          |
|---|----------|
| - Fédération régionale des Corps des Sapeurs-Pompiers - Région Nord | 250,00 € |
|---|----------|
- 

### 3/430/648110/99001 Subventions aux associations actives dans le tourisme

- |                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| - Syndicat d'Initiative Ierpeldeng | 1.500,00 € |
|------------------------------------|------------|
- 

### 3/532/648110/99002 Subventions – Associations actives dans le domaine d'économie d'énergie

- |                             |          |
|-----------------------------|----------|
| - Energie mat Verstand asbl | 400,00 € |
|-----------------------------|----------|
-

### 3/825/648110/99001 **Subventions aux associations sportives**

- FC Ierpeldeng 72	3.000,00 €
- Tennis-Club Nordstad	1.200,00 €
- Mëll Biker	400,00 €
- Schachclub Nordstad	400,00 €
- Turnverein Ierpeldeng	400,00 €
- Weierfëscher	400,00 €
- Yoga Club Erpeldange	400,00 €

---

### 3/836/648110/99002 **Subventions aux sociétés de musique**

- Concordia Erpeldange	5.400,00 €
------------------------	------------

---

### 3/839/648120/99001 **Subventions spéciales aux associations culturelles**

- Amicale Bierden	400,00 €
- Fraen aus der Gemeng	400,00 €
- Fuesboken Regioun Ierpeldeng	400,00 €
- Hobby-Club Ierpeldeng	400,00 €
- Ierpeldeng Trau Dech	400,00 €
- Pompjéesfrënn Angelduerf	800,00 €

---

### 3/930/648110/99002 **Services annexes à l'enseignement - Subvention**

- E.I.S.	1.000,00 €
----------	------------

Les subsides aux associations locales ne pourront être attribuées qu'aux conditions suivantes :

1. Organisation d'une assemblée générale à laquelle le conseil communal est invité et
2. Remise d'un rapport des activités et d'un bilan financier avec la situation des comptes dûment vérifiés.

## ***7. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux***

Le conseil communal est informé comme suit sur les activités au sein des syndicats intercommunaux :

Claude Gleis informe le conseil communal de la dernière réunion du syndicat DEA ainsi que du syndicat Nordstad.

Gilbert Leider présente un bref résumé des points traités lors de la séance du comité du syndicat SICONA.

Max Blom informe le conseil des comité du SIDEN à venir.

Frank Kuffer informe le conseil communal de la présentation du projet du budget du SIDEC et revient sur le rapport de la commission des finances communales.

Giovanni Ferigo, président des commissions du développement durable et de l'information, résume les points de discussion de leurs dernières réunions.

### ***8. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.***

Différents sujets sont discutés lors de ce point de l'ordre du jour.



-----  
Écoutez l'enregistrement audio des différents points la séance.

Hören Sie die Audioaufzeichnungen der einzelnen Punkte der Sitzung.

Lauschtert déi eenzel Punkten vun der Sitzung.

